

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST**

07-09-2021

PROCÈS-VERBAL, de la séance du conseil municipal de Dupuy, tenue ce septième (07) jour de septembre de l'an deux mille vingt et un (2021), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Rémi Jean à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Ronald Lévesque, Josée Leclerc, Rémi Kelley,
Denise Morin, Christian Mongrain Thériault,

Était absent : Michel Beaudette

Étaient présentes également, Marie-Josée Céleste, directrice générale et Nathalie Soucy, secrétaire adjointe-administrative.

133-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque
Et résolu à l'unanimité.

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée

134-2021

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque
Et résolu à l'unanimité.

QUE les minutes du procès-verbal de la réunion ordinaire du 16 août 2021 soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

AFFAIRES EN DÉCOULANT

NOUVEAUX ARRIVANTS

La directrice générale informe les personnes présentes que la municipalité a procédé à l'invitation au brunch des nouveaux arrivants; à savoir 66 adultes, 23 enfants et 6 billets pour la municipalité. Cette année, nous ne ferons pas la pochette comme par les années passées, mais un «Guide des Nouveaux Arrivants» sous forme de documents.

SERVICE DE GARDE «LES P'TITS EXPLORATEURS»

La directrice générale informe les personnes présentes que le Service de Garde a débuté le 23 août dernier. Présentement, on compte 73 enfants inscrits, dont 51 réguliers et 22 occasionnels. Elle présente un bilan des deux premières semaines.

CAMP DE JOUR _ SAISON 2021

La directrice générale informe les personnes présentes que la saison du camp de jour 2021 s'est terminée le vendredi 20 août dernier. Au total, 40 enfants ont profité du service de camp de jour 26 du service de garde du matin et 9 du service de garde du soir.

ADMINISTRATION ET FINANCE

135-2021

BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE D'HABITATION LAC ABITIBI (5 JUILLET 2021)

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley
Et résolu à l'unanimité.

QUE le budget révisé de la SHQ en date du 5 juillet 2021 soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée.

136-2021

SOUSSION DE PATRICK DESCARREUX ARPEUTEUR GÉOMÈTRE POUR LE REMPLACEMENT DE BORNES D'ARPENTAGE

ATTENDU QUE suite à des travaux effectués par des employés de la municipalité de Dupuy, les bornes d'arpentage des matricules 1510 23 2356 et 1410 92 5971 ont été enlevées;

ATTENDU QUE suite à des travaux effectués en 2019 dans le cadre de la TECQ des bornes d'arpentage du matricule 1509 39 7174 ont été enlevées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc

Appuyé par la conseillère Denise Morin

Et résolu à l'unanimité.

QUE la municipalité de Dupuy accepte la soumission de Patrick Descarreaux Arpenteur Géomètre au coût de 975\$ plus taxes pour le matricule 1509 39 7174, au coût de 850\$ plus taxes pour le matricule 1410 92 5971 et 975\$ plus taxes pour le matricule 1510 23 2356.

Proposition adoptée

137-2021

APPEL D'OFFRES N/REF. : 87085-21

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy a requis des soumissions pour le rechargement en concassé MG20 sur deux portions des 1^{er}-et-10^e Rang est totalisant 1 350 mètres pour une épaisseur de 10 centimètres (0.10m);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de Gabriel Aubé Inc. au montant de 68 810.83\$ taxes incluses et une soumission de Multi Services Robitaille au montant de 61 655.34\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Josée Leclerc

Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque

Et résolu à l'unanimité.

QUE la municipalité de Dupuy octroie le contrat au plus bas soumissionnaire à savoir, Multi-Services Robitaille.

Proposition adoptée

138-2021

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUPUY

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.M) il est spécifié : «qu'au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale et qui se termine au moment où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté le serment, le conseil ne peut siéger que si survient un cas de force majeure nécessitant son intervention».

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Denise Morin

Appuyé par le conseiller Rémi Kelley

Et résolu à l'unanimité.

QUE la séance ordinaire du conseil municipal de Dupuy prévue le 1^{er} novembre 2021 soit reportée à une date ultérieure.

Proposition adoptée

139-2021

MATRICULE 1410 74 3802_REFOULEMENT RÉSEAU D'EAUX USÉES

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule 1410 74 3802 on signifier, par lettre, le 31 août 2021 une problématique récurrente en lien avec un «manhole» qui a occasionné le 19 août dernier un refoulement de matières d'eaux usées dans leur résidence;

ATTENDU QU' au cours de la dernière année les employés ont dû intervenir sur le même «manhole» à quelques reprises puisque ce dernier était gelé ou obstrué et que dans les années antérieures, d'autres interventions de la municipalité ont été nécessaires;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Rémi Kelley
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque
Et résolu à l'unanimité.

QUE la municipalité mandate monsieur Éric Dessureault, plombier afin qu'il procède à l'inspection intérieure, par caméra, du «manhole» afin que la municipalité puisse avoir une image de ce qui pose problème afin d'évaluer les mesures à prendre.

Proposition adoptée

140-2021

COMPTES À PAYER – AOÛT 2021

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiement du mois d'août 2021 fait conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Appuyé par la conseillère Denise Morin
Et résolu à l'unanimité.

QUE la liste des autorisations de paiement du mois d'août 2021 au montant de 56 059.28\$ soit approuvé et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée.

APPUIS CONTRAT ET MANDATS

141-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT #218 : RÈGLEMENT VISANT LE DÉNEIGEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT PAR DES ENTREPRENEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUPUY

ATTENDU QU' un avis de motion et la présentation du règlement ont été donnés à la séance de ce conseil le 16 août 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Denise Morin
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Dupuy adopte le règlement #218 concernant le déneigement des aires de stationnement par des entrepreneurs sur le territoire de la municipalité de Dupuy.

Proposition adoptée.

142-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT #219 : RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU' un avis de motion et la présentation du règlement ont été donnés à la séance de ce conseil le 16 août 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Ronald Lévesque

Appuyé par la conseillère Josée Leclerc
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Dupuy adopte le règlement #219 concernant la gestion contractuelle.

Proposition adoptée.

143-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT #220 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 219, RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU' un avis de motion et la présentation du règlement ont été donnés à la séance de ce conseil le 16 août 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Denise Morin
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Dupuy adopte le règlement #220 concernant la gestion contractuelle.

Proposition adoptée.

144-2021

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST-DEMANDE DE PROLONGATION

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

ATTENDU QU' on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le 4 avril 2019, le ministre a accordé à la municipalité de Dupuy une prolongation de délai jusqu'au 30 septembre 2021, pour adopter les règlements de concordance ;

ATTENDU QU' il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque

Et résolu à l'unanimité.

QUE la municipalité de Dupuy demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 7 février 2022 afin que la municipalité de Dupuy adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Proposition adoptée

MOTION

RÈGLEMENT #225 : RÈGLEMENT SUR LA PAIX ET LE BON ORDRE

Monsieur Christian Mongrain Thériault, conseiller, par la présente donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 225; Règlement sur la paix et le bon ordre.

AFFAIRES DU MAIRE

- Les rencontres de la MRC reprennent la semaine prochaine
Un des dossiers prioritaires; le compostage.

AFFAIRES DES CONSEILLERS

- Denise Morin : Trois rencontres sont prévues
13 septembre pour la journée des aînés
14 septembre pour le comité du jardin communautaire
16 septembre pour la PFM-MADA
- Ronald Lévesque : Dossier des clôtures de citoyens
- Christian Mongrain Thériault : Entrevue sur les élections municipales à TVC9

QUESTION DU PUBLIC

- Monsieur Alain Grégoire : Règlements (consultation)
- Monsieur Martin Roy : Refoulement d'eaux usées
- Madame Lorraine Trottier : Gribouilleur et Abba poussière
- Monsieur Claude Germain : TECQ – 4^e Avenue Ouest
- Madame Cécile Rochette : Correspondance Hydro-Québec pour Candélabres

COURRIER

145-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Christian Mongrain Thériault
Appuyé par le conseiller Ronald Lévesque
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 19 heures 43

Proposition adoptée.

Rémi Jean

Rémi Jean
MAIRE

Marie-Josée Céleste

Marie-Josée Céleste
DIRECTRICE GÉNÉRALE